



PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.0

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

CHAPITRE 3

RECENSEMENT DES RISQUES ET DES ENJEUX



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.1

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

RECENSEMENT DES RISQUES

Le Risque Inondation



Le Risque Mouvement de Terrain



évacuez l'habitation si elle est menacée



éloignez-vous de la zone instable

Le Risque Industriel



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur

écoutez
la radio

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

ne fumez pas

libérez les lignes
pour les secours

Le Risque Nucléaire



unité nucléaire



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations



fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur



écoutez
la radio

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

ne fumez pas

libérez les lignes
pour les secours

Le Risque Transports de Matières dangereuses



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations



fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur



écoutez
la radio

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

ne fumez pas

libérez les lignes
pour les secours



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.2

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

RECENSEMENT DES RISQUES (Suite et fin)

Le risque canicule



Le risque grand froid



Le risque aléas climatique



Le risque de pandémie



Le risque Attentat – Tuerie de masse



En cas d'alerte :

- Écoutez la radio
- Écoutez les consignes données par les autorités
- Évitez les déplacements



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.3

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LE RISQUE NATUREL MAJEUR : L'INONDATION

Définition

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes :

- L'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement.
- L'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements ou d'activités.

Les différents types d'inondation

- La montée lente des eaux en région de plaine : les inondations de plaine se produisent lorsque la rivière sort de son lit mineur et inonde la plaine pendant une durée relativement longue. La rivière occupe son lit moyen et éventuellement son lit majeur.

Après une ou plusieurs années pluvieuses, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise : on parle d'inondation par remontée de nappe phréatique. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés. Sa dynamique lente perdure plusieurs semaines.

- La formation rapide de crues torrentielles : lorsque des précipitations intenses, telles des averses violentes, tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles brutales et violentes. Le cours d'eau transporte de grandes quantités de sédiments et de flottants (bois mort...), ce qui se traduit par une forte érosion du lit et un dépôt de matières transportées. Ces dernières peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, libèrent une énorme vague pouvant être mortelle.

- Le ruissellement pluvial : l'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parking...) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

Au sens large, les inondations comprennent également les inondations par rupture d'ouvrages de protection (brèches dans la digue) et les inondations dans les estuaires. Ces dernières résultent de la conjonction de la crue des fleuves, de fortes marées et de situations dépressionnaires (régime de tempête).



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.4

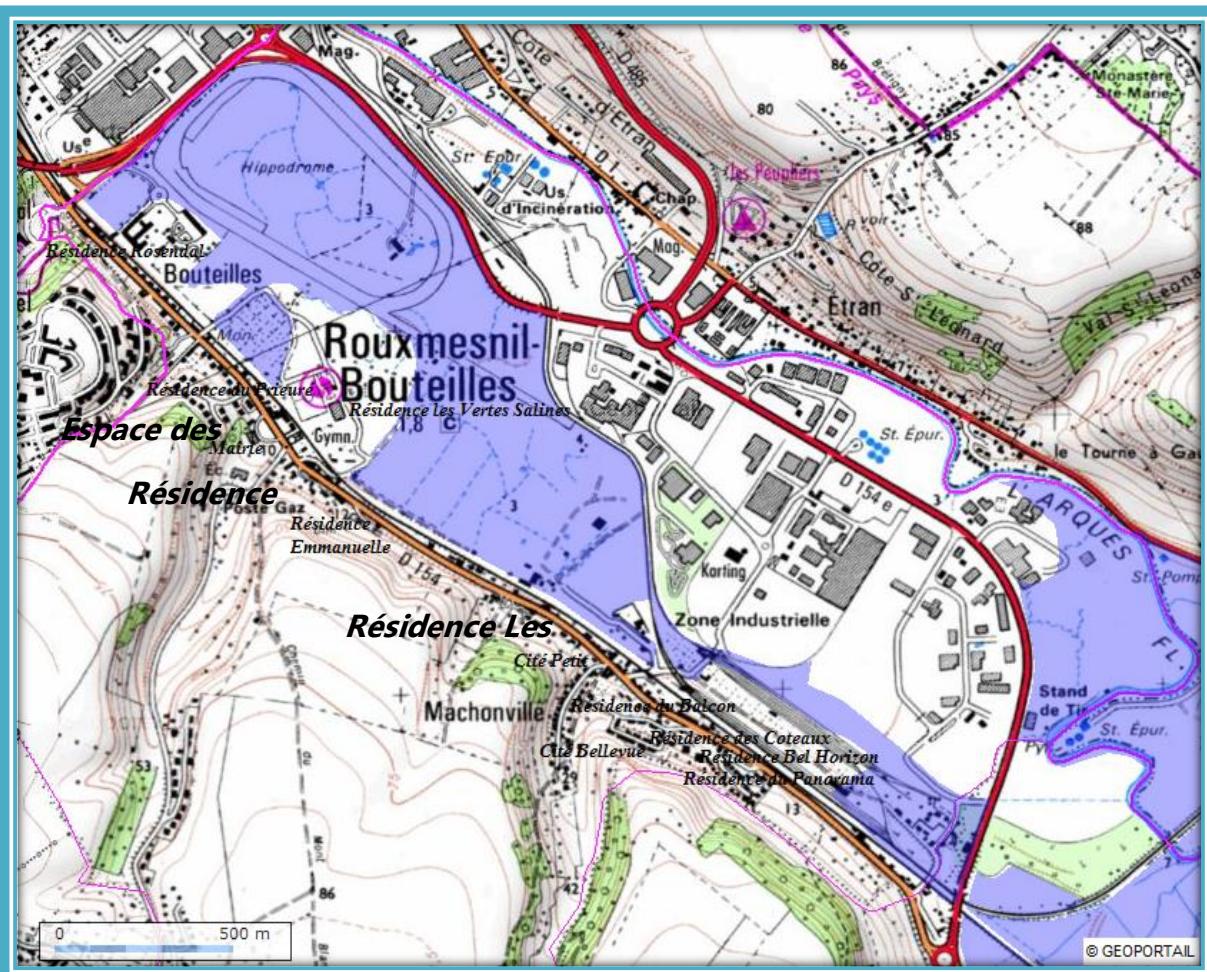
DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LE RISQUE NATUREL MAJEUR : L'INONDATION

Le dossier synthétique établi par les services de la Préfecture de Seine-Maritime a permis d'identifier les risques naturels et les risques technologiques qui peuvent survenir sur la commune de ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Située dans la vallée de l'Arques, la commune de Rouxmesnil-Bouteilles est concernée, dans ses parties urbanisée et naturelle, par des risques d'inondation liés au débordement de la rivière, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement provenant des plateaux environnants. Des remontées de nappes ont aussi été constatées localement en fond de vallée et aux endroits où la nappe est proche du terrain naturel.





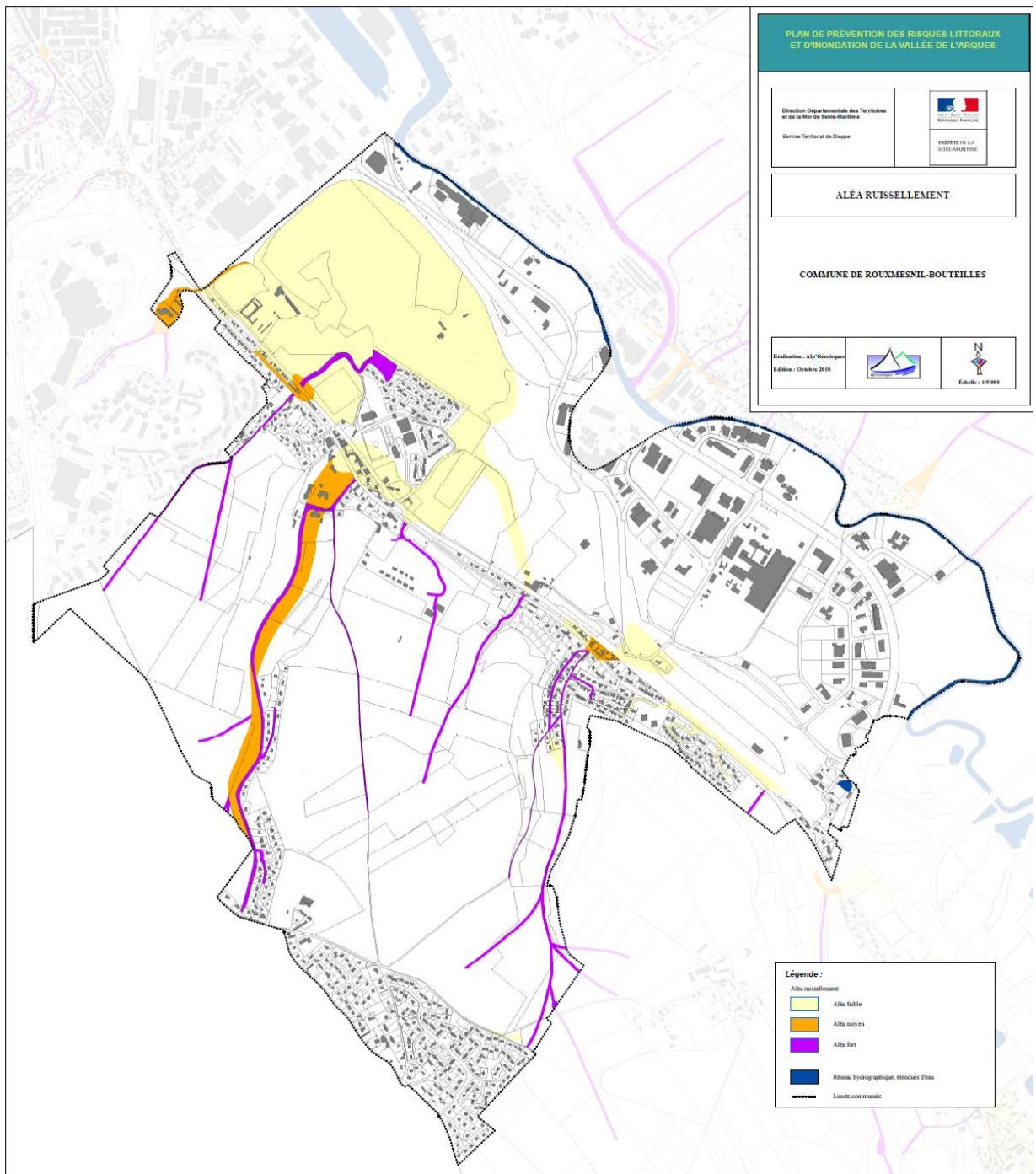
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.5

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

PLAN ZONE INONDABLE (suite)





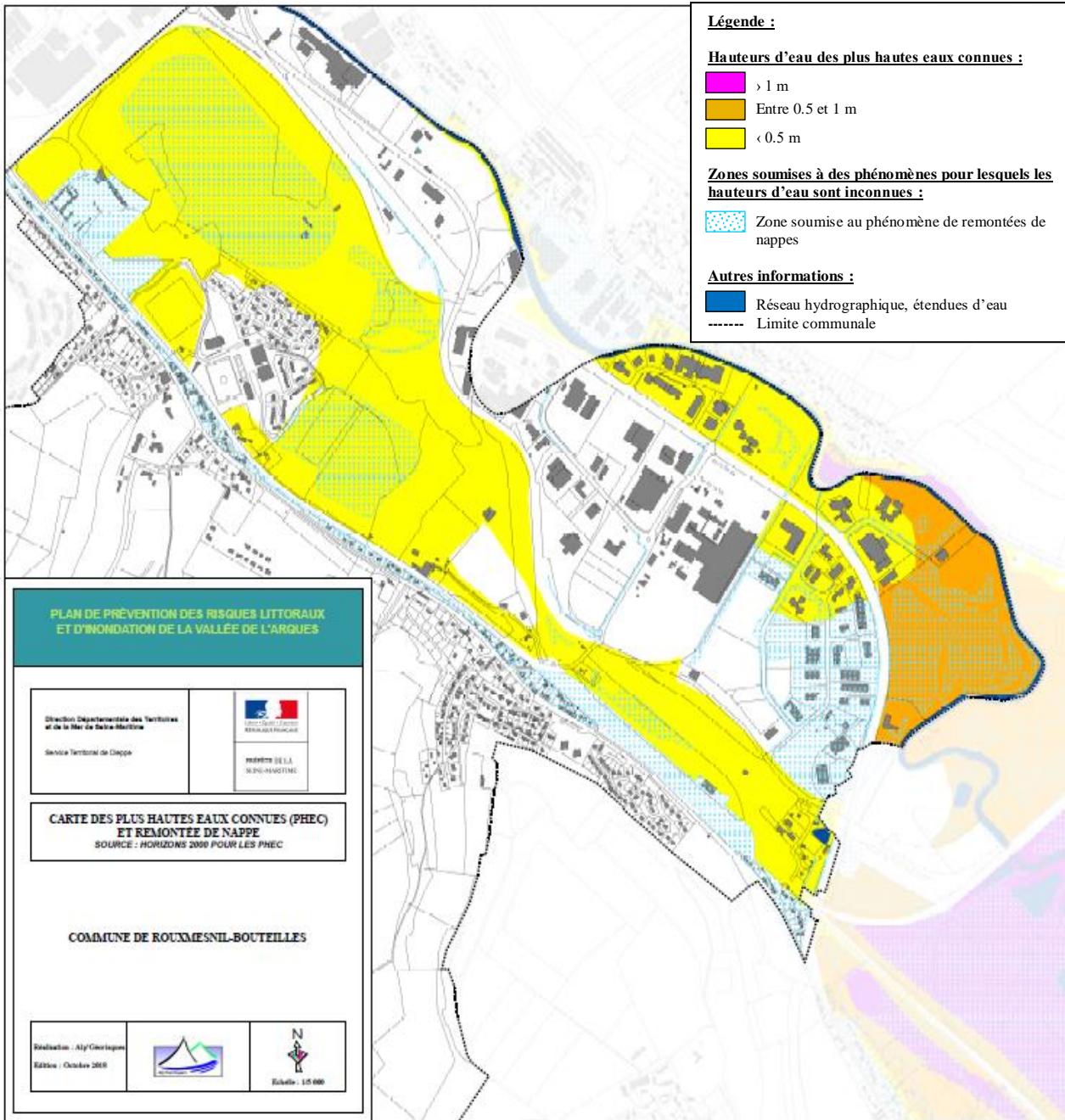
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.6

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

PLAN ZONE INONDABLE (suite et fin)





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.7

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. La gamme de vitesses de déplacements est très variable : ils peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Généralement, les grands mouvements de terrain (mobilisant un volume important) sont peu rapides, et par conséquent les victimes sont peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles. Les bâtiments, s'ils peuvent résister à de petits déplacements, subissent une fissuration intense en cas de déplacement de quelques centimètres seulement. Les désordres peuvent rapidement être tels que la sécurité des occupants ne peut plus être garantie et que la délocalisation et la démolition restent les seules solutions.

**Le risque est dû à l'existence
de plusieurs carrières
souterraines sur la commune.**





**PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**

FICHE : 3.8

**DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME**

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN (suite et fin)

Indice	Archives		Nature de l'indice probable	Matériaux	Type de report	Périmètre de sécurité
	Anciennes	Récentes				
1		BSS-00435X0007	Puits à eau		Point	Non
2		BSS-00435X0008	Forage		Point	Non
3		BSS-00435X0009	Puits à eau		Point	Non
4		BSS-00435X0010	Puits à eau		Point	Non
5		BSS-00435X0011	Puits à eau		Point	Non
6		BSS-00435X0012	Puits à eau		Point	Non
7		BSS-00435X0039	Puits à eau		Point	Non
8		BSS-00435X0040	Puits à eau		Point	Non
9		BSS-00435X0041	Puits à eau		Point	Non
10		BSS-00435X0042	Puits à eau		Point	Non
11		BSS-00435X0043	Puits à eau		Point	Non
12		BSS-00435X0045	Puits à eau		Point	Non
13		BSS-00435X0198	Puits filtrant		Point	Non
14		BSS-00435X0199	Puits filtrant		Point	Non
15		BSS-00435X0202	Puits filtrant		Point	Non
16		BSS-00435X0203	Forage		Point	Non
17	BS Cavités-HNOAA0019256 Inventaire Départemental 1995		Carrière souterraine	Marne	Point	Oui - 60m
18			Carrière à ciel ouvert	Argile	Linéaire	Non
19	ADSM-8S16 ADSM-8S19-20		Carrière souterraine	?	Non localisable	-
20	ADSM-8S21 ADSM-3E494/67		Carrière souterraine	Marne	Aire limitée	Oui - 60m
21	ADSM-3E494/67		Carrière souterraine	Marne	Non localisable	-
22	ADSM-3E494/67		Carrière souterraine	Marne	Aire limitée	Oui - 60m
23	ADSM-3E494/67 ADSM-8S21		Carrière souterraine	Marne	Non localisable	-
24	ADSM-3E494/67		Carrière souterraine	Marne	Linéaire	Oui - 60m
25	ADSM-3E494/67 ADSM-8S21		Carrière souterraine	Marne	Aire limitée	Oui - 60m
26	ADSM-3E494/67		Carrière souterraine	Marne	Aire limitée	Oui - 60m
27	ADSM-2SP1065 ADSM-2SP1066		Carrière à ciel ouvert	Silex	Parcelle	Non
28	ADSM-2SP1066		Carrière à ciel ouvert	Silex	Parcelle	Non
29	ADSM-2S91081		Carrière à ciel ouvert	Silex	Parcelle	Non
30	ADSM-2S91081		Carrière à ciel ouvert	Silex	Parcelle	Non
31	ADSM-2SP1627		Carrière à ciel ouvert	Silex	Parcelle	Non
32	ADSM-2SP1627		Carrière à ciel ouvert	Silex	Parcelle	Non
33	ADSM-2SP1627		Carrière à ciel ouvert	Marne	Parcelle	Non
34	ADSM-2SP1627		Carrière à ciel ouvert	Marne-Silex	Parcelle	Non
35		Indéterminée			Point	Oui - 60m
36		Indéterminée			Aire limitée	Oui - 60m
37		Puits filtrant			Point	Non
38		Karstique			Point	Oui - 10m
39		Karstique			Point	Oui - 10m
40		Puits à eau			Point	Non
41		Cavage			Point	Oui - 10m
42		Puisard			Point	Non
43	BRGM-Carte géologique 1 :80000	Carrière souterraine	?		Aire limitée	Non



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.9

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

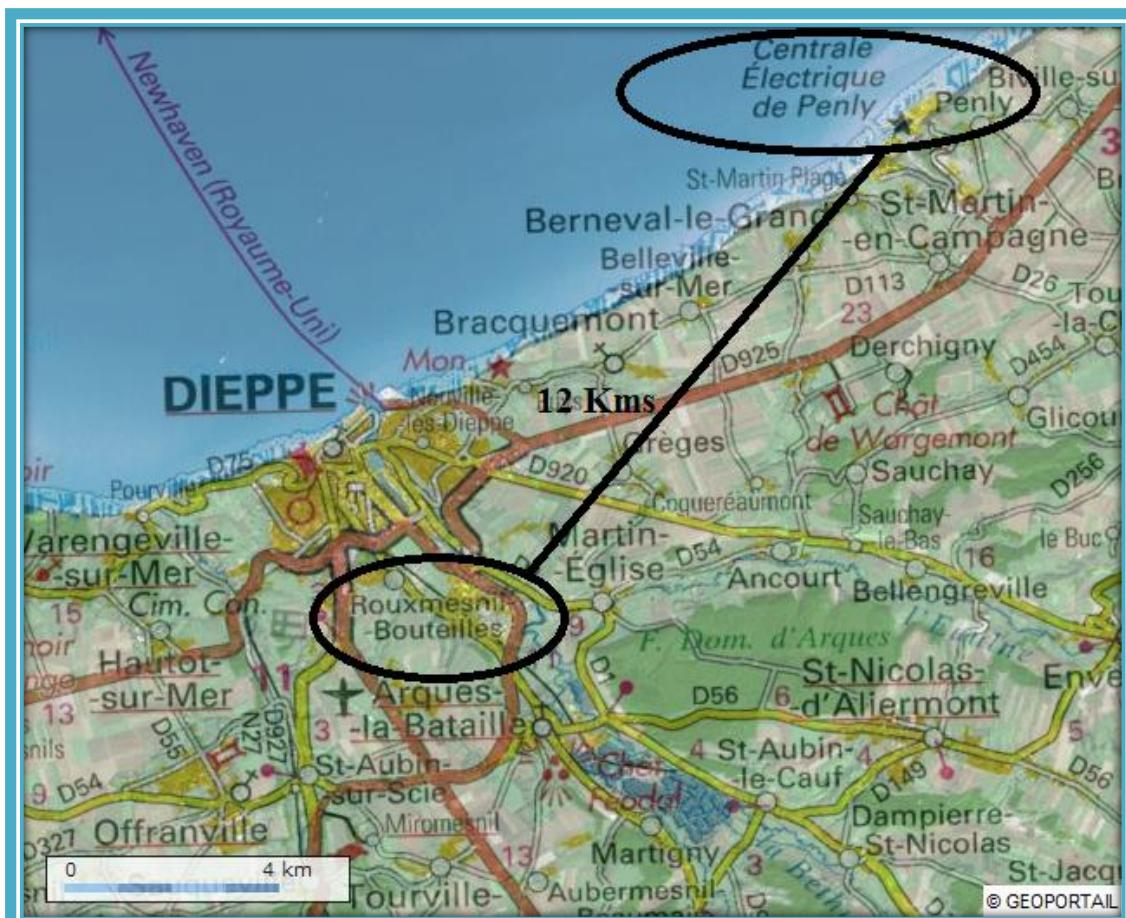
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LE RISQUE NUCLÉAIRE

Autour des centrales nucléaires, il y a une zone d'information et d'intervention pour prévenir et gérer un éventuel accident. Lors de la gestion de l'urgence, la réponse des pouvoirs publics repose sur trois phases :

- La phase réflexe entraîne la mise à « l'abri de la population » sur 2 km. Cette phase est adaptée aux accidents à rejets immédiats et de courte durée.
- La phase immédiate entraîne l'évacuation de la population sur 5 km, alors que les mesures « de mise à l'abri de la population » sont situées dans un rayon de 20 kilomètres. Cette phase est adaptée aux accidents à rejets immédiats et de longue durée.
- La phase concertée repose sur l'échange entre tous les acteurs afin de décider des mesures de protection les mieux adaptées et du périmètre d'application. Cette phase est adaptée aux accidents à rejets différés et de longue durée.

La centrale électronucléaire de Penly est à environ 12 kilomètres de Rouxmesnil-Bouteilles, le risque nucléaire est un éventuel risque menaçant la commune dans sa globalité. L'alerte est déclenchée quand un événement dans une centrale nucléaire est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir des conséquences sur la population présente à proximité.





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.10

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE NUCLÉAIRE

Réflexes à adopter en cas d'alerte nucléaire :



1 > Se mettre rapidement à l'abri dans un bâtiment

Rejoignez sans délai un bâtiment en dur. Si vous êtes déjà dans un bâtiment, isolez-vous de l'extérieur : fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation. Si vos enfants sont à l'école au moment de l'alerte, ils seront mis à l'abri par les enseignants.

2 > Se tenir informé(e)

Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (prise d'iode, évacuation, etc.) diffusées par la radio (France Bleu, France Info, etc.), la télévision (France Télévisions) et le site internet de votre préfecture. Pensez à vous doter, en amont, d'une radio à pile et de piles de rechange.

3 > Ne pas chercher ses enfants à l'école

Restez à l'abri. À l'école, vos enfants sont pris en charge par les enseignants.

4 > Limiter mes communications téléphoniques

Ne saturiez pas les réseaux de communication. Ils sont nécessaires à l'organisation des secours et à la transmission d'informations.

5 > Prendre de l'iode dès que j'en reçois l'instruction

La dose d'iode stable doit être prise uniquement et immédiatement à la demande du préfet (suivez la posologie).

6 > Préparer à une éventuelle évacuation

Munissez-vous du kit d'urgence que vous aurez préparé au préalable : il comprend en particulier vos papiers personnels, vos éventuels traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson. Lors de l'évacuation, respectez les consignes de circulation.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.11

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LE RISQUE NUCLÉAIRE : LA PRISE DES COMPRIMÉS D'IODE

Comprimés d'Iode :

POSOLOGIE :

- Personne de plus de 12 ans : 2 comprimés de 65mg
- Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé de 65mg
- Enfant de 1 mois à 3 ans : ½ comprimé de 65mg
- Enfant jusqu'à 1 mois : ¼ de comprimé de 65mg



La prise de comprimés d'iode stable est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire.

L'iode est en effet un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le retrouve dans l'eau et les aliments que nous consommons. Les comprimés d'iode sont des médicaments fabriqués avec de l'iode comparable à celui qui se trouve dans la nature et dans l'alimentation : on l'appelle l'iode stable.

En cas d'accident nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire significatif pour la population. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et pourrait accroître le risque d'apparition de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. L'iode stable sature la glande qui ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif.

Prendre ses comprimés d'iode sur ordre du préfet fait partie des actions de protection des populations en cas d'alerte avec l'évacuation et la mise à l'abri. Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement concernés par cette mesure.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.12

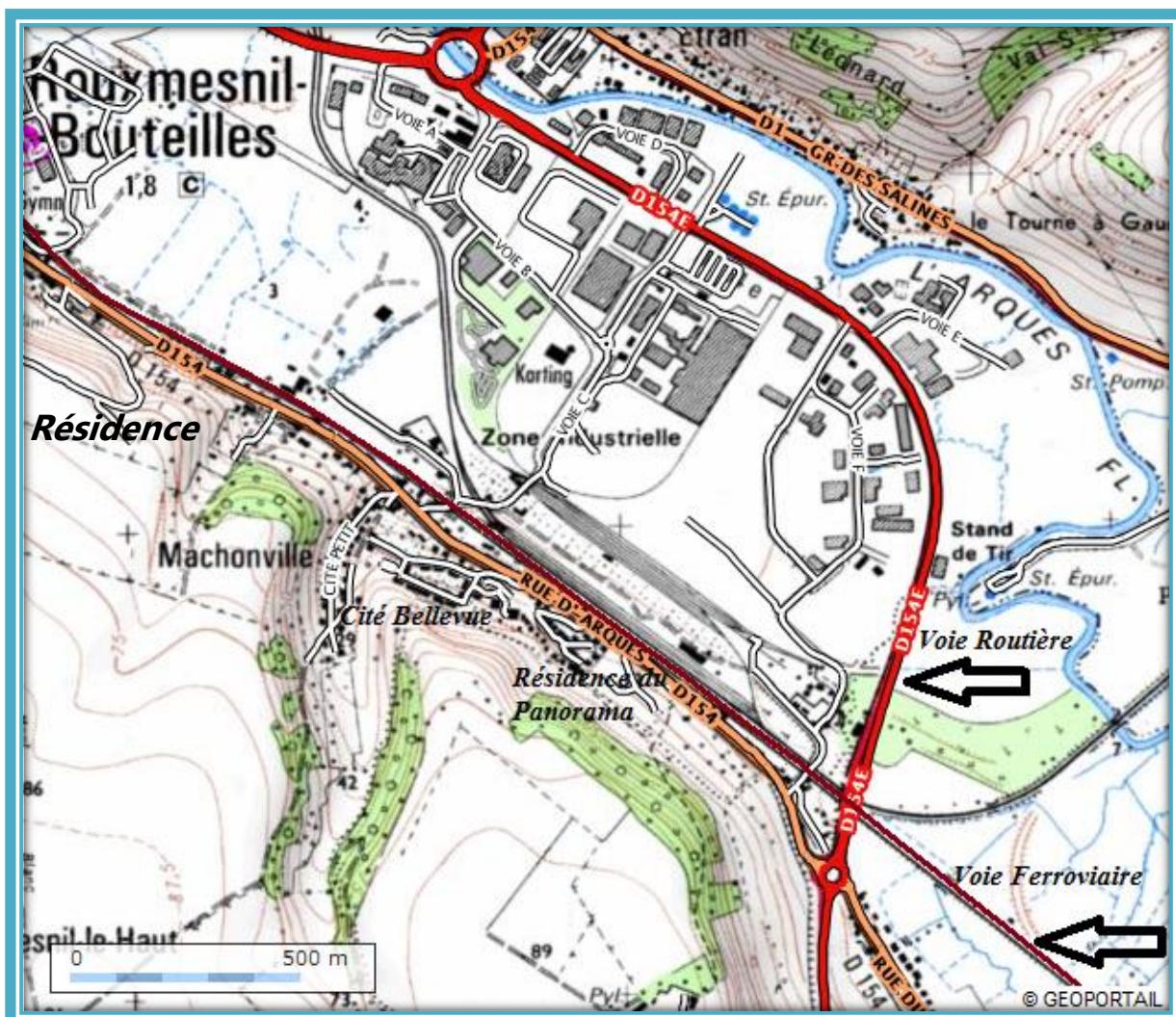
DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses dans la commune a lieu par voie routière et ferroviaire, il s'agit d'un flux de transit. Les axes utilisés régulièrement pour le transport de matières dangereuses sont :

- Par la route, Rouen/Abbeville et Le Havre/Abbeville (D154E en rouge sur la carte).
- Par le rail, Penly/Rouen/La Hague (en marron sur la carte).





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

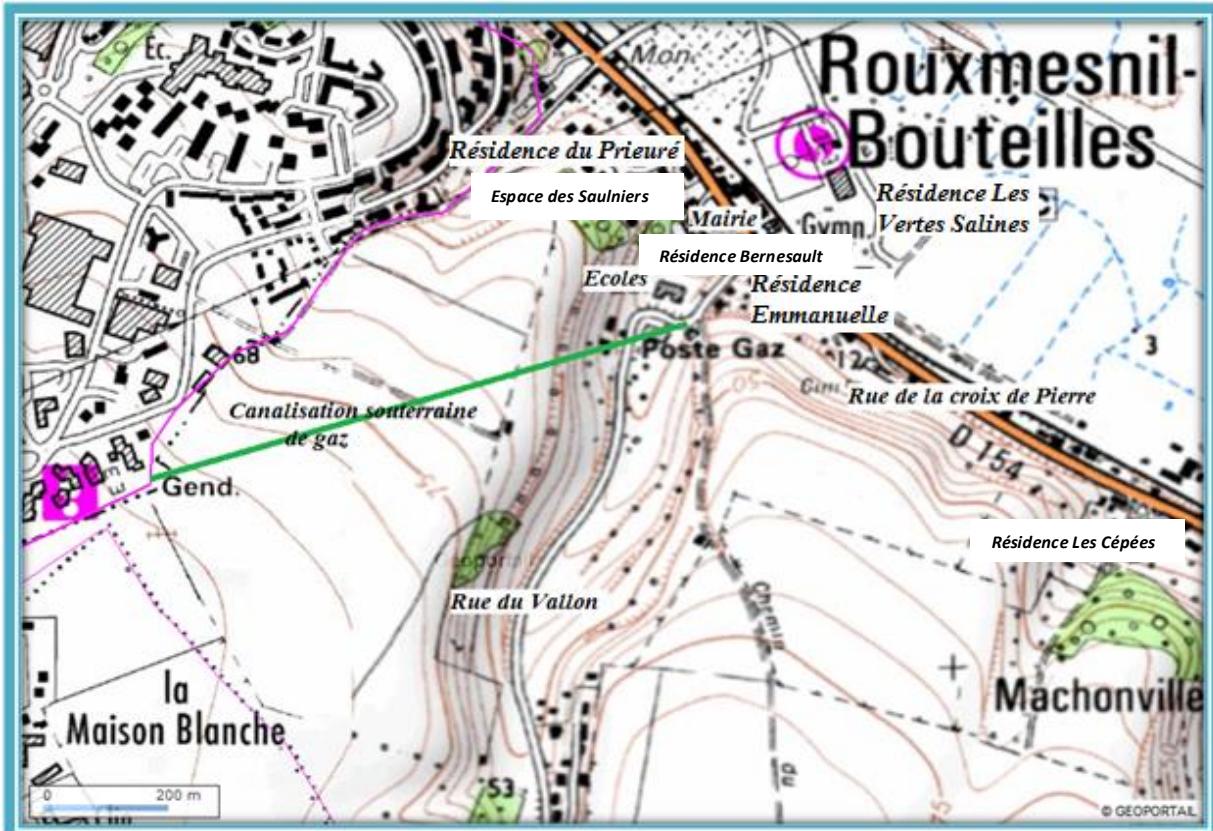
FICHE : 3.13

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

CARTE - LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Il faut également noter l'existence d'une canalisation souterraine de gaz qui passe à proximité de deux écoles.





PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE

FICHE : 3.14

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

PICTOGRAMMES PERMETTANT D'IDENTIFIER
LES MATIÈRES DANGEREUSES



Produits pouvant exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'un choc, sous l'effet de la chaleur, d'électricité statique...



Produits pouvant s'enflammer selon le cas au contact d'une flamme, sous l'effet de la chaleur, au contact de l'air, au contact de l'eau...



Produits pouvant provoquer ou agraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables.



Gaz sous pression contenus dans un récipient. Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.



Produits corrosifs pouvant, selon le cas, attaquer ou détruire les métaux, ronger la peau et/ou les yeux par contact.



Produits pouvant, selon le cas, provoquer des cancers, des mutations génétiques, être toxiques pour la reproduction, modifier le fonctionnement de certains organes, provoquer des allergies respiratoires.



Produits empoisonnant rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer divers effets : nausées, maux de têtes, perte de connaissance ou autres troubles plus importants entraînant la mort.



Produits pouvant, selon le cas, entraîner les effets suivants : empoisonnement, irritation, allergies cutanées, somnolence, vertige.



Produits provoquant des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique.